



APPEL À CANDIDATURES – Résidence « Apprendre à être – L'art de vivre ensemble » Recherche et création autour des enjeux de résilience

Cet Appel à Candidatures s'inscrit dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant, porté par M28 - Terres de culture

Préambule

Dans le cadre de leurs initiatives respectives, expérimentales et transsectorielles, et à l'occasion de L'événement 25 - Les chemins du vivant, Catfarm et l'association Montpellier 2028 - Terres de culture lancent l'appel à résidence « *Apprendre à être – L'art de vivre ensemble* ».

Catfarm développe depuis 2012 un projet d'innovation sociale ; c'est un lieu international du vivre-ensemble en quête d'harmonie avec son environnement. Constitué en ONG depuis 2018, Catfarm a pour objectif de designer et d'inspirer un mode de vie régénératif au travers de la permaculture, de l'art et de l'expérimentation. Le projet de Catfarm s'organise autour de trois piliers :

- La communauté : travailler et vivre ensemble avec une dynamique basée sur le partage, l'amour, le respect et la compréhension mutuelle,
- La créativité : utiliser l'art et des méthodes informelles pour trouver de nouvelles réponses aux problématiques actuelles,
- La durabilité : vivre hors réseau et prendre en compte l'empreinte écologique pour réduire l'impact sur la planète.

À travers l'éducation non formelle, les formations, les ateliers et la vie communautaire, Catfarm offre un espace aux personnes curieuses de découvrir et développer de nouvelles façons d'atteindre des résultats positifs avec des ressources limitées.

L'Association Montpellier 2028 a été créée par Montpellier, Sète et nombre de collectivités à leurs côtés pour porter, ensemble, une candidature au titre de Capitale européenne de la culture, utilisant le levier de la culture au service d'une politique ambitieuse de transformation du territoire. Cette première phase a été moteur d'une stratégie de long terme qui a permis la co-construction d'un projet de territoire mobilisant de nombreux partenaires, acteurs économiques, éducatifs, sociaux.

Dans la continuité de la dynamique enclenchée, et face aux enjeux à venir, Montpellier 2028 a désormais vocation à capitaliser sur la dynamique mise en place lors de la candidature pour poursuivre les actions communes sur son territoire et :

- Animer un cadre commun dépassant les frontières administratives existantes et visant à transformer, par la culture, le territoire défini dans la continuité de la candidature de Montpellier et ses partenaires pour devenir Capitale européenne de la culture,
- Faire exister un espace d'expérimentation de nouvelles formes artistiques et de collaboration autour des problématiques quotidiennes des habitantes et habitants et des grands enjeux qui traversent ce territoire,



- Porter une approche expérimentale et transsectorielle,
- Soutenir des projets communs, les documenter et leur donner une visibilité partagée.

Ainsi, un événement culturel d'envergure, « Les chemins du vivant » sera proposé du 26 septembre au 5 octobre 2025, à l'issue d'une année de résidences et d'expérimentations.

La résidence « *Apprendre à être – L'art de vivre ensemble* » accompagnée par l'équipe de Catfarm permet à un.e artiste de déployer un projet de territoire, dans une démarche de création artistique en lien avec le monde du vivant, au cœur d'un espace éco-construit aux alentours de la ville médiévale de Poussan.

Cette résidence est envisagée comme un catalyseur pour favoriser l'immersion et l'accueil d'un.e artiste au sein d'une communauté intentionnelle. L'artiste est invité.e à créer une œuvre en résonance avec le mode de vie régénératif, respectueux du vivant et plus proche de la nature expérimenté à Catfarm. L'artiste pourra mettre en valeur l'autonomisation des personnes, la durabilité environnementale, l'entraide sociale et la transition vers une société écologiquement et humainement résiliente.

L'artiste sera accompagné.e par l'équipe projet locale (un.e représentant.e du "cercle d'art" qui habite à Catfarm et un.e artiste intermédiaire, qui travaille en dehors de Catfarm mais qui apportera son soutien durant la résidence) et une personne référente de Montpellier 2028 - Terres de culture.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE

Domaine artistique attendu

Design expérientiel ; Serious game ; Art game ; Jeux scénarisés participatifs

Le volet *recherche* de la résidence comprend des temps de pratiques artistiques amateurs avec les habitant.es de Catfarm. Le volet *création* de la résidence implique nécessairement une restitution lors de L'événement 25 – Les chemins du vivant.

Durée et conditions d'accueil

Quatre semaines d'expérimentation et de création où l'artiste bénéficie d'un accès au site, et d'un accompagnement par l'équipe locale.

Le logement - quand celui-ci est nécessaire - est pris en charge par Catfarm selon les modalités suivantes : espace privatif au sein de Catfarm composé d'une chambre dans une tente robuste de 19m2 montée sur socle fixe, des espaces partagés pour les sanitaires.

La restauration est prise en charge par Catfarm à raison de trois repas par jour. Les repas sont des moments collectifs importants dans le fonctionnement de Catfarm et l'artiste pourra contribuer aux temps partagés de préparation.

Par ailleurs, l'équipe de Catfarm facilitera les trajets sur place.



Bourse de création

La résidence est dotée d'une bourse de 5000 euros. Elle comprend la rémunération de l'artiste et le transport jusqu'à Poussan (ou gare de Sète) et retour.

Une convention sera rédigée entre l'association Montpellier 2028, Catfarm et l'artiste.

Période

Dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant, l'équipe de Catfarm propose l'accueil en résidence d'un.e artiste pendant quatre semaines entre le 30 juin et le 1^{er} août 2025.

Modalités

- L'appel à candidature est ouvert aux artistes sans limite d'âge et sans condition géographique.
- L'artiste doit pouvoir s'exprimer en anglais, être en mesure de comprendre et de se faire comprendre. En effet, l'anglais est la langue la plus couramment utilisée au sein Catfarm, qui rassemble actuellement des personnes de 11 nationalités différentes.
- L'artiste est invité.e à expérimenter, créer, en résonance avec le contexte du lieu de résidence et dans le cadre de L'événement 25 – Les chemins du vivant.
- L'artiste répond à cette candidature de manière individuelle*.
- L'artiste sélectionné.e s'engage à être présent.e sur place quatre semaines consécutives durant la période énoncée ci-avant.
- La résidence sera ponctuée de temps de travail avec les habitant.es de Catfarm
- L'artiste prévoit dans sa proposition, un rendez-vous intermédiaire à Catfarm ouvert au public avec un volet de pratiques artistiques amateurs courant juillet et un temps de restitution majeure le mardi 30 septembre 2025 lors de L'événement 25.

* Dans le cas éventuel d'une réponse groupée (deux artistes maximum), la restitution envisagée à l'occasion de L'événement 25 doit être une proposition commune.

Restitution

Catfarm organisera, avec le soutien de l'association Montpellier 2028 - Terres de Culture, le temps de restitution majeur à savoir la présentation lors de L'événement 25 - Les chemins du vivant.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- une biographie à jour et un portfolio avec les références les plus pertinentes,
- une note d'intention présentant les motivations de l'artiste pour cette résidence, avec un soin particulier apporté aux spécificités énoncées dans le présent appel. Cette note devra tenir sur 2 pages.

La somme des annexes ne doit pas dépasser 5 pages.



Dossier et note d'intention, n'excédant pas 20Mo, sont à téléverser au format PDF intitulés comme suit : «NOM_PORTFOLIO/BIO_CATFARM_E25» et «NOM_NOTE_CATFARM_E25», aux deux adresses suivantes : **community@catfarm.net** et **contact@montpellier2028.eu**

Nous vous remercions par avance d'inclure dans le corps de votre message, sans exception, les informations suivantes selon cet ordre : Nom, Prénom, Ville, Numéro de téléphone, Site internet et Réseaux sociaux (si applicables).

Date limite de dépôt des candidatures : **prolongé jusqu'au 23 mai inclus**

Le jury délibérera **le 28 mai 2025**.